

Guide d'information sur les statuts de conseiller en investissements financiers et d'entreprise d'investissement



SOMMAIRE

Introduction	3
1. Tableau comparatif des statuts	4
2. Les différents scénarii possibles	10
Scénario 1	10
Scénario 2	10
Scénario 3	10
Scénario 4	11
Annexes	12

Introduction

Compte-tenu des différences significatives existantes entre le statut de Conseiller en investissements financiers (CIF) et celui d'entreprise d'investissement (EI) et des questions qui sont régulièrement posées sur ce sujet, l'ACPR et l'AMF ont pris l'initiative de rappeler, à des fins d'information, les principales caractéristiques de ces deux statuts afin de permettre aux porteurs de projet(s) de faire le choix le plus adapté à leur situation.

En effet, une entité non supervisée qui souhaite fournir les services de conseil en investissement et de réception-transmission d'ordres ou uniquement l'un de ces deux services, a le choix entre les statuts de CIF et d'EI. Le statut de CIF¹ est toutefois restrictif et ne permet de fournir que le service de conseil en investissement (sur tout type d'instruments financiers) et le service de réception-transmission d'ordres (limité aux parts ou actions d'OPC conseillées). En tout état de cause, il est rappelé que la fourniture de services d'investissement sans agrément est passible de sanctions pénales.

Le statut de CIF implique une validation par une association professionnelle agréée de CIF du programme d'activité, un enregistrement à l'ORIAS et un contrôle de l'AMF, direct ou indirect via les associations professionnelles, portant sur le respect par ces derniers des dispositions qui leur sont applicables tandis que le statut d'EI implique une autorisation et un contrôle de l'ACPR et de l'AMF.

Les exigences réglementaires et prudentielles sont beaucoup plus contraignantes pour le statut d'EI² (Cf. Annexe I) que pour celui de CIF.

Il est donc apparu utile de préciser sous forme de tableau récapitulatif les principales différences entre ces deux statuts sur ces différents points.

¹ Articles L. 541-1 et suivants du code monétaire et financier (CMF)

² Pour mémoire, les EI fournissant les services de RTO et/ou conseil en investissement peuvent relever des classes 2 ou

³ Les EI de classe 2 sont celles qui ne remplissent pas les critères de l'EI de classe 1 bis et qui ne respectent pas les critères quantitatifs de l'article 12 d'IFR. Quant aux EI de classe 3, elles ne remplissent pas les critères de l'EI de classe 1 bis et respectent les critères quantitatifs de l'article 12 d'IFR (Cf. Annexe I)

1. Tableau comparatif des principales caractéristiques et exigences des statuts d'entreprise d'investissement et de conseiller en investissements financiers

À titre liminaire, il est rappelé que le statut de conseiller en investissements financiers ne permet la fourniture que du service de conseil en investissement (sur tous types d'instruments financiers) et possiblement du service de RTO (limité aux parts ou actions d'OPC préalablement conseillées). Les services d'investissement ou instruments financiers additionnels nécessiteront l'obtention du statut d'entreprise d'investissement.

Exigences / Catégories	Entreprise d'investissement -classe 2-	Entreprise d'investissement -classe 3-	Conseiller en investissements financiers
Forme juridique	Toutes les formes juridiques de personnes morales sont autorisées. <i>La société par actions simplifiée fait l'objet de dispositions particulières (Cf. Position ACPR n°2014-P-04).</i>		Toutes les formes juridiques y compris entreprise individuelle sont autorisées.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins deux dirigeants effectifs³ en France (Article L. 532-2 du CMF⁴ et position ACPR n°2014-P-07) sauf dérogation ; - Obligation d'être doté d'un organe de surveillance indépendant (<i>présidence dissociée de la direction effective ; séparation claire des fonctions exécutives et de surveillance</i>) ; - Analyse « Fit & Proper » (analyse de la compétence, de la disponibilité et de l'honorabilité) des dirigeants effectifs et des membres de l'organe social lors de l'agrément, de la nomination ou du renouvellement des mandats. 		<ul style="list-style-type: none"> - Pas de minimum pour le nombre de dirigeants, le statut pouvant aussi être demandé pour une entreprise individuelle. - Exigences de compétences professionnelles (article 325-1 du RG AMF5) et d'honorabilité (articles L. 500-1 et D. 541-8 du CMF).

³ Conformément à la position ACPR n°2014-P-07, la fonction de « dirigeant effectif » dans une entreprise d'investissement doit être exercée dans une société anonyme à conseil d'administration, par le directeur général et le ou les directeurs généraux délégués ; dans une société anonyme à conseil de surveillance, par tous les membres du directoire et dans les autres formes de société, par des personnes exerçant des fonctions équivalentes à celles mentionnées ci-dessus.

⁴ Code Monétaire et Financier

⁵ Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Actionnariat	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'un organigramme complet et analyse des actionnaires (honorabilité et solidité financière), personnes physiques et/ou morales, détenant directement ou indirectement une participation qualifiée (plus de 10% du capital et/ou des droits de vote de l'entité demandant l'agrément). - Déclaration de patrimoine à fournir pour les bénéficiaires ultimes personnes physiques ; - Engagement des actionnaires de l'entreprise d'investissement à la soutenir notamment financièrement. 	Mention au sein du programme d'activité de l'identité des actionnaires de la société, directs ou indirects, personnes physiques ou morales, qui détiennent une participation qualifiée, c'est-à-dire supérieure à 10% du capital ou des droits de vote ou conférant une influence notable.	
Commissariat aux comptes	Obligation d'être contrôlé par au moins deux commissaires aux comptes (CAC). Dérogation possible (un seul CAC selon le total de bilan et si quelques autres conditions sont remplies (comptes sur base individuelle ; application des règles de la comptabilité publique ou d'un régime spécifique d'approbation des comptes présentant des garanties suffisantes par l'ACPR - Article L. 511-38 du CMF).	Non applicable, sauf décision du CIF ou atteinte des seuils de droit commun en fonction de la forme sociétale choisie (Art L225-218 du Code de commerce concernant les sociétés anonymes).	
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre (possibilité d'obtenir une dérogation de l'ACPR pour l'année de l'obtention de l'agrément - Article R. 533-1 du CMF).	Pas de contrainte sur le mois de clôture des comptes.	
Exigences en capital initial	75 000 € pour les services de RTO et/ou conseil en investissement selon L. 321-1 du CMF ⁶ .	Pas d'exigence en capital, sauf le cas échéant, celles liées à la forme juridique du CIF (par exemple société anonyme)	
Exigences en fonds propres prudentiels	<p>Le plus élevé des montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 000 € de capital initial ; - ¼ des frais généraux fixes de l'exercice précédent (<i>sauf lorsque les activités n'ont pas démarré depuis au</i> 	<p>Le plus élevé des montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75 000 € de capital initial ; - ¼ des frais généraux fixes de l'exercice précédent (<i>sauf lorsque les activités n'ont pas démarré depuis au moins un an, dans ce cas, il convient de se</i> 	Pas d'exigence en fonds propres.

⁶ Article 4 de l'arrêté du 4 décembre 2017 relatif à l'agrément, aux modifications de situation, au retrait d'agrément et à la radiation des entreprises d'investissements et assimilés modifié par l'arrêté du 20 juillet 2021.

	<p>moins un an, dans ce cas, il convient de se référer au ¼ des frais généraux fixes projetés sur la première année d'exercice telle que fournie dans le business plan accompagnant la demande d'agrément) ;</p> <p>- Sommes des exigences des k-facteurs selon la formule suivante : $K-fCR = RtC + RtM + RtF$ (pour plus de détails voir Annexe II) ;</p>	<p>référer au ¼ des frais généraux fixes projetés sur la première année d'exercice telle que fournie dans le business plan accompagnant la demande d'agrément) ;</p>	
Exigences de liquidité	<p>1/12 des frais généraux fixes annuels soit 1 mois de frais généraux fixes de l'exercice précédent ; Exemption possible sur décision de l'autorité compétente.</p>		<p>Pas d'exigence de liquidité.</p>
Contrôle interne/ Externalisation	<p>- Les contrôles permanents de 1^{er} niveau et de 2nd niveau ainsi que le contrôle périodique doivent être effectués par des personnes distinctes⁷ ; trois lignes de défense correspondant aux trois niveaux de contrôle ci-dessous sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} niveau : assuré par les personnes exerçant des activités opérationnelles ; - 2^{ème} niveau : assuré par des agents au niveau des services centraux et locaux exclusivement dédiés à la gestion des risques y compris le risque de non-conformité ; - 3^{ème} niveau : assuré par la fonction d'audit interne composée d'agents au niveau central et, le cas échéant, local distincts de ceux réalisant les contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveaux. <p>- Des moyens humains et financiers adaptés doivent leur être alloués ; les niveaux 2 et 3 peuvent être externalisés (dans ce cadre, le respect de l'arrêté</p>		<p>Pas d'obligation en terme de contrôle interne.</p> <p>Cependant, l'article L. 325-20 du Règlement général de l'AMF précise : « Dès lors que le conseiller en investissements financiers emploie plusieurs personnes dédiées à l'exercice de son activité, il se dote d'une organisation et de procédures écrites lui permettant d'exercer son activité en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques.</p>

⁷ Article 12 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et d'investissement tel que modifié par l'arrêté du 25 février 2021

	<p>du 3 novembre 2014 déjà mentionné et les orientations de l'ABE⁸ 2019-02 du 25 février 2019 sur l'externalisation doivent être respectés).</p> <p>Au titre de l'externalisation, il est notamment nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir une fonction externalisation ou désigner un « outsourcing officer » ; - inclure dans les plans de contrôle permanents et périodiques le contrôles des prestations externalisées ; - prévoir dans les contrats d'externalisation avec les prestataires de services essentiels externalisés des droits d'accès et de contrôle pour l'entreprise d'investissement et pour l'autorité de contrôle et de résolution. 	<p>Pour l'application de l'alinéa précédent, le CIF tient compte de sa taille et de son organisation interne ainsi que de la nature, de l'échelle et de la complexité de ses activités. »</p>	
Reporting et publications	<p>Reporting identique aux entreprises d'investissement de classe 3 + reporting spécifique aux K-facteurs ;</p> <p>Périodicité de remise des reportings comptables et prudentiels sur le portail Onegate : trimestrielle (mars, juin, septembre, décembre) ;</p> <p>Elaboration d'un rapport annuel de contrôle interne.</p> <p>Se reporter à l'annexe III pour plus de détails</p>	<p>Remise trimestrielle (mars, juin, septembre et décembre) de reportings comptables sur le portail Onegate :</p> <p>Remise annuelle des reportings prudentiels : annuelle (décembre)</p> <p>Elaboration d'un rapport annuel de contrôle interne</p>	<p>Une Fiche de Renseignements Annuels doit être envoyée chaque année au plus tard le 30 avril.</p>
Adhésion au fonds de garantie des titres	<p>La garantie des titres vise à protéger et indemniser les investisseurs en cas d'indisponibilité de leurs instruments financiers ainsi que de leurs dépôts en espèces lorsqu'ils sont liés à un service d'investissement, du fait d'une</p>	<p>Non applicable</p>	

⁸ Autorité bancaire européenne

	défaillance de l'entreprise d'investissement. L'adhésion au fond de garantie des titres est obligatoire et s'élève à 1000 €.	
Adhésion association professionnelle	<p>Obligatoire</p> <p>Le montant de l'adhésion dépend de chaque association professionnelle.</p>	<p>Obligatoire en amont de l'immatriculation à l'ORIAS.</p> <p>Les coûts d'adhésion à une association professionnelle dépendent de l'association professionnelle choisie.</p> <p>Les associations professionnelles de CIF sont investies d'une mission d'adhésion, de formation, de contrôle et de sanction éventuelle de leurs adhérents.</p>
Autorité d'agrément et de contrôle	<p>Compétence de l'AMF sur le programme d'activité des services d'investissement.</p> <p>Agrément de l'ACPR avec avis conforme préalable de l'AMF sur le programme d'activité.</p>	<p>Pas d'agrément requis mais un enregistrement auprès de l'ORIAS.</p> <p>Compétence de l'AMF en matière de contrôle et de sanction.</p>
Autorisations postérieures à l'agrément requises	<p>Sans être exhaustif, un certain nombre d'évènements postérieurs à l'agrément nécessitent une autorisation préalable de l'ACPR et/ou de l'AMF tel que les changements/renouvellements de dirigeants effectifs et des membres des organes de surveillance, les changements d'actionnariat directs et indirects, les modifications du programme d'activité, certaines modifications des statuts (Cf. Arrêté du 4 décembre 2017 déjà mentionné).</p>	<p>Certaines modifications du programme d'activité sont soumises à la vérification préalable de l'association professionnelle : la modification de l'actionnariat du CIF, un nouveau dirigeant et la renonciation au statut de CIF.</p>
Principe de spécialisation	<p>Les entreprises d'investissement peuvent exercer un ou plusieurs services mentionnés à l'article L. 321-1 CMF et les services connexes à l'article L. 321-2 CMF.</p>	<p>Les CIF ne peuvent exercer que les services d'investissement de conseil en investissement sur les instruments financiers et de réception-transmission</p>

	Elles peuvent également exercer des activités autres que ces services dans le respect de l'arrêté du 23 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2007 relatif aux autres activités des entreprises d'investissement.	d'ordres sur les parts ou actions d'OPC conseillés. Les CIF peuvent également disposer d'autres statuts (COA ⁹ , COBSP, etc.).
Assujettissement à la LCBFT	Oui	Oui
Reportings LCBFT	Remise : - des états blanchiment : attendus pour le 28/02 de chaque année sur la base de l'arrêté de décembre ; - du rapport sur le contrôle interne du dispositif LCB-FT : attendu pour le 30/04 de chaque année sur la base de l'arrêté de décembre ; - notification de la désignation/du changement des responsables du dispositif, correspondants et déclarants Tracfin : remise au fil de l'eau en cours d'année uniquement si désignation/changement. Utiliser l'état Blanchiment B2-1 à remettre dans Onegate.	Pas de reporting spécifique.
Droit au passeport européen	Oui	Non, régime national.
Application des dispositions de la Directive MIF	Oui	Application d'un régime analogue pour les CIF. Pas de possibilité de classification en client 'professionnel' d'un client 'non-professionnel' par nature.
Participation aux frais de contrôle AMF et ACPR	ACPR : Pour le calcul des contributions aux frais de contrôle des EI, voir l'article L.612-20-II-A du CMF. Le montant est calculé comme le produit d'une assiette déterminée par les exigences minimales en fonds propres et d'un taux	AMF : Contribution annuelle d'un montant fixe de 450 euros. Cette contribution est due au

⁹ COA : courtiers d'assurance ou de réassurance ; COBSP : courtiers en opérations de banque et services de paiement.

de contribution fixé aujourd'hui à 0,66 pour mille. Le montant minimum de la contribution est de 500 euros.

AMF : L'assiette et le taux des contributions dépendent des services d'investissement exercés (voir les articles L612-5-3 et D. 621-29 du CMF). S'agissant des EI exerçant les seuls services de RTO et/ou conseil en investissement, il existe un cadre dérogatoire : montant forfaitaire annuel de 10.000 euros exigible au 30 juin de chaque année (articles 621-5-3, II, 4°, a) et D. 621-29 1° du CMF)

titre de la mission de contrôle de l'AMF portant sur le respect par les CIF des dispositions qui leur sont applicables. Elle doit être acquittée directement auprès de l'ORIAS qui la collecte pour le compte de l'AMF..

2. Les différents scénarii possibles

Scénario 1 : conseil en investissement uniquement (sur tout type d'instruments financiers) exercé en France uniquement

Dans ce scénario, l'établissement A présente un programme d'activité de conseil en investissement portant sur tout type d'instruments financiers répondant au besoin de sa clientèle.

La réception-transmission d'ordres (concernant les instruments financiers conseillés) n'est pas effectuée par l'établissement A, qui devra donc adresser ses clients vers un (ou des) prestataire(s) agréé(s) pour ce service d'investissement.

→ **Statut de conseiller en investissements financiers suffisant pour exercer ces activités**

Scénario 2 : conseil en investissement + RTO (sur tout type d'instruments financiers) exercé en France uniquement

Dans ce scénario, l'établissement B présente un programme d'activité de conseil portant sur des instruments financiers répondant au besoin de sa clientèle en y associant un service de réception-transmission d'ordres.

A priori, l'établissement B souhaite exercer les services de conseil en investissement et de réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers, et ce sur tout type d'instruments financiers, qu'il s'agisse des instruments financiers conseillés ou non.

La réception-transmission d'ordres (concernant les instruments financiers conseillés ou non conseillés) peut être effectuée par l'établissement B.

→ **Statut d'entreprise d'investissement requis pour exercer ces activités (car le statut de CIF ne permet pas de faire de la RTO en dehors des parts ou actions d'OPC préalablement conseillées)**

Scénario 3 : conseil en investissement + RTO (limitée aux parts ou actions d'OPC conseillées) exercés en France uniquement

Dans ce scénario, l'établissement C présente un programme d'activité de conseil portant sur des instruments financiers répondant au besoin de sa clientèle, assorti du service de réception-transmission d'ordres mais uniquement pour les parts ou actions d'OPC conseillées.

A priori, l'établissement C souhaite exercer les services de conseil en investissement (sur tout type d'instruments financiers) et de réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers,

mais en limitant le service de réception-transmission d'ordres aux parts ou actions d'OPC qu'il a lui-même conseillées.

La réception-transmission d'ordres (concernant uniquement les parts ou actions d'OPC conseillées) peut être effectuée par l'établissement C.

→ Statut de **conseiller en investissements financiers** suffisant pour exercer ces activités

Scénario 4 : conseil en investissement + RTO limitée aux parts ou actions d'OPC conseillées + souhait d'obtenir un « passeport » pour exercer dans un ou plusieurs autres pays de l'Union européenne

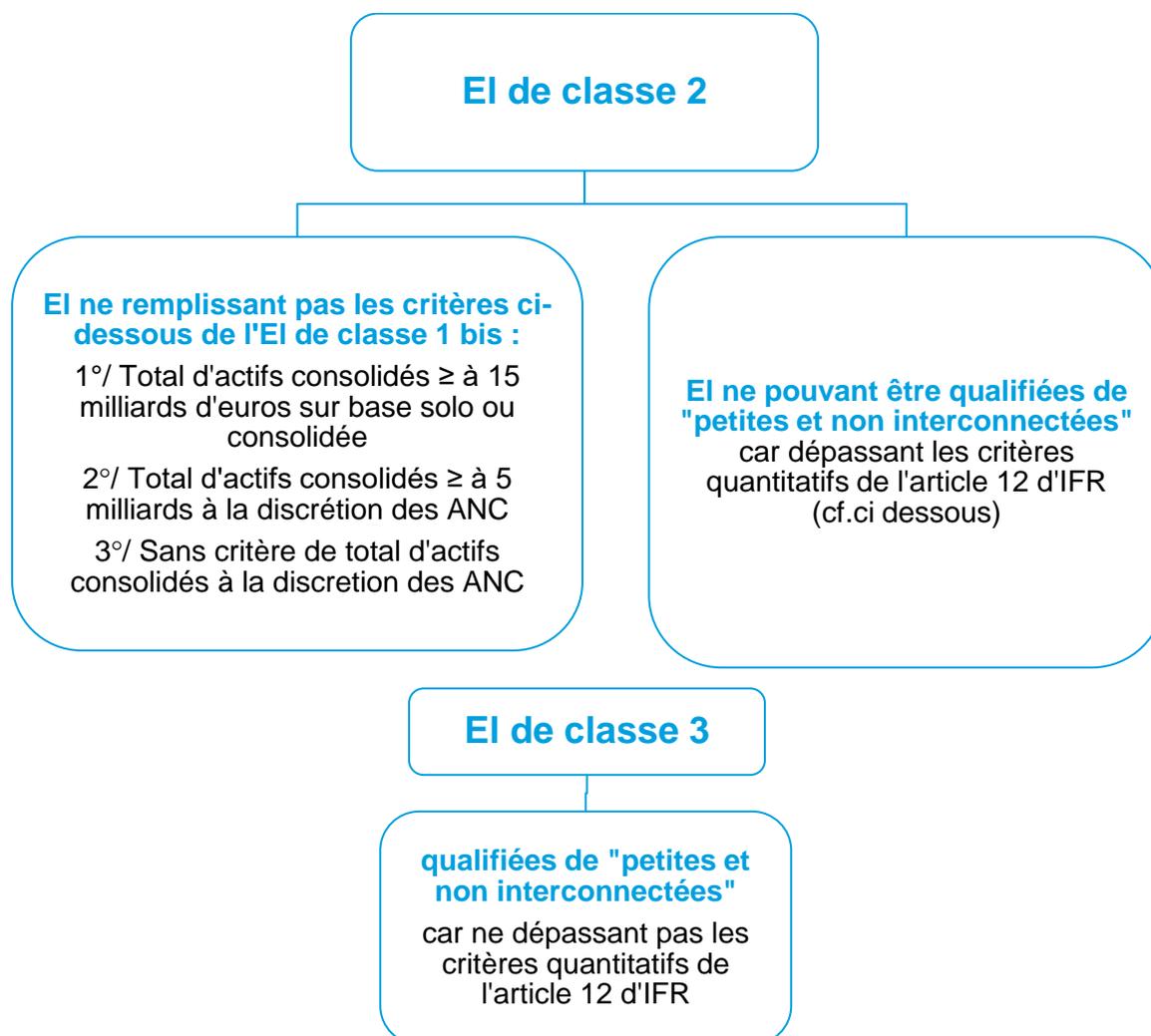
Dans ce scénario, l'établissement D présente un programme d'activité **transfrontalier au niveau européen** de conseil portant sur des instruments financiers répondant au besoin de sa clientèle, assorti du service de réception-transmission d'ordres mais uniquement pour les parts ou actions d'OPC conseillées.

A priori, l'établissement D souhaite exercer les services de conseil en investissement (sur tout type d'instruments financiers) et de réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers, mais en limitant le service de réception-transmission d'ordres aux parts ou actions d'OPC qu'il a lui-même conseillées. **De plus, l'établissement D souhaite, après l'obtention de son agrément en France, exercer ensuite son activité dans un ou plusieurs autres pays de l'Union européenne.**

La réception-transmission d'ordres (concernant uniquement les parts ou actions d'OPC conseillées) peut être effectuée par l'établissement D.

→ Statut d'**entreprise d'investissement** requis pour exercer ces activités
(car le statut de CIF ne permet pas d'obtenir un « passeport » européen)

ANNEXE I : CRITÈRES DE CATÉGORISATION DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (EI) DE CLASSE 2¹⁰ et 3



Critères quantitatifs de l'article 12 d'IFR pour une classification en classe 3 :

- ⇒ Les actifs sous gestion (AUM) sont inférieurs à 1,2 milliards d'euros ;
- ⇒ Les ordres des clients traités (COH) sont :
 - inférieurs à 100 millions d'euros par jour pour les opérations au comptant ; ou
 - inférieurs à 1 milliard d'euros par jour pour les instruments dérivés.
- ⇒ Les ratios suivants doivent être égal à 0 : les actifs conservés et administrés (ASA), les fonds de clients détenus (CMH), les flux d'échanges quotidien (DTF), le risque de position nette (NPR) ou la marge de compensation fournie (CMG) et le défaut de contrepartie (TCD) ;
- ⇒ Le total des éléments au bilan et hors bilan de l'EI doit être inférieurs à 100 millions d'euros ;
- ⇒ Les recettes brutes totales annuelles des services et activités de l'EI doivent être inférieures à 30 millions d'euros (en moyenne sur les deux ans précédant l'exercice financier considéré).

¹⁰ Les EI fournissant les services de négociation pour compte propre et de prise ferme/placement garanti sont réputées de classe 2 a minima.

ANNEXE II : RÉGIME DES « FACTEURS K » POUR LES EI DE CLASSE 2

Facteurs K	Description	Calibration	Applicabilité aux EI faisant de la RTO et/ou du conseil en investissement
K Facteurs pour la couverture des risques pour les clients		RtC = K-AUM + K-CMH + K-ASA + K-COH	Oui
K-AUM	Actifs sous gestion, soit dans le cadre d'une gestion discrétionnaire de portefeuille, soit dans le cadre de dispositifs de conseil non discrétionnaires de nature continue	0,02%	Oui pour le conseil en investissement
K-CMH	Fonds de clients détenus sur comptes ségrégués	0,4%	Non
	Fonds de clients détenus sur comptes non ségrégués	0,5%	Non
K-ASA	Actifs conservés et administrés	0,04%	Non
K-COH	Ordres de clients traités - Opérations au comptant (cash)	0,1%	Oui pour la RTO
	Ordres de clients traités - produits dérivés	0,01%	Oui pour la RTO
K facteurs pour la couverture des risques pour l'EI		RtF = K-TCD + K-DTF + K-CON	Non
K-DTF	Flux d'échanges quotidien – Opérations au comptant (cash)	0,1%	Non
	Flux d'échanges quotidien – Produits dérivés	0,01%	Non
K-TCD	Risque de défaut de contrepartie	Art 26 à 30 IFR	Non
K-CON	Risque de concentration	Art. 39 IFR	Non
K facteurs pour la couverture des risques pour l'EI		RtF = K-TCD + K-DTF + K-CON	Non
K-DTF	Flux d'échanges quotidien – Opérations au comptant (cash)	0,1%	Non
	Flux d'échanges quotidien – Produits dérivés	0,01%	Non
K-TCD	Risque de défaut de contrepartie	Art 26 à 30 IFR	Non
K-CON	Risque de concentration	Art. 39 IFR	Non

K Facteurs pour la couverture des risques pour le marché		RtM = K-NPR ou K-CMG	Non
K-NPR	Risque de position nette	Art. 22 IFR	Non
K-CMG	Marges fournies au membre compensateur pour les opérations garanties	Art. 23 IFR	Non
<u>EXIGENCES DE CAPITAL GLOBALES AU TITRE DES FACTEURS K = RtC + RtF + RtM</u>			

ANNEXE III : DÉTAIL DES REPORTINGS

	Classe 2	Classe 3																																																																																																																																																																																				
<p>Fréquence IF (prudentiel) et bureautique</p>	<p>IF (états prudentiels) : remise trimestrielle (mars, juin, septembre et décembre) sur le portail Onegate conformément à la ligne suivante</p> <p>Bureautique (compte-rendu d'assemblées générales, procès-verbaux des organes de surveillance, rapports de contrôle interne et rapports rémunérations) : remise annuelle (décembre)</p>	<p>IF (états prudentiels) : remise annuelle (décembre)</p> <p>Bureautique (compte-rendu d'assemblées générales, procès-verbaux des organes de surveillance, rapports de contrôle interne et rapports rémunérations) : remise annuelle (décembre)</p>																																																																																																																																																																																				
<p>Détail des remises IF et COREP</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: 8px;"> <thead> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <th colspan="4" style="text-align: center;">INVESTMENT FIRMS TEMPLATES</th> </tr> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <th style="text-align: center;">Template number</th> <th style="text-align: center;">Template code</th> <th style="text-align: center;">Name of the template /group of templates</th> <th style="text-align: center;">Short name</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <td colspan="4" style="text-align: center;">OWN FUNDS: level, composition, requirements and calculation</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">IF 01.00</td> <td>Own funds</td> <td style="text-align: center;">IF1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,1</td> <td style="text-align: center;">IF 02.01</td> <td>Own funds requirements</td> <td style="text-align: center;">IF2.1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,2</td> <td style="text-align: center;">IF 02.02</td> <td>Capital ratios</td> <td style="text-align: center;">IF2.2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">IF 03.00</td> <td>Fixed overheads requirements calculation</td> <td style="text-align: center;">IF3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">IF 04.00</td> <td>Total K-Factor requirement calculations</td> <td style="text-align: center;">IF4</td> </tr> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <td colspan="4" style="text-align: center;">SMALL AND NON-INTERCONNECTED INVESTMENT FIRMS</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">IF 05.00</td> <td>Level of activity - Thresholds review</td> <td style="text-align: center;">IF5</td> </tr> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <td colspan="4" style="text-align: center;">K-FACTOR REQUIREMENTS - ADDITIONAL DETAILS</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,1</td> <td style="text-align: center;">IF 06.01</td> <td>Assets under management - AUM additional detail</td> <td style="text-align: center;">IF6.1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,2</td> <td style="text-align: center;">IF 06.02</td> <td>Average value of total monthly AUM</td> <td style="text-align: center;">IF6.2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,3</td> <td style="text-align: center;">IF 06.03</td> <td>Client money held - CMH additional detail</td> <td style="text-align: center;">IF6.3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,4</td> <td style="text-align: center;">IF 06.04</td> <td>Average value of total daily CMH</td> <td style="text-align: center;">IF6.4</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,5</td> <td style="text-align: center;">IF 06.05</td> <td>Assets safeguarded and administered - ASA additional detail</td> <td style="text-align: center;">IF6.5</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,6</td> <td style="text-align: center;">IF 06.06</td> <td>Average value of total daily ASA</td> <td style="text-align: center;">IF6.6</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,7</td> <td style="text-align: center;">IF 06.07</td> <td>Client orders handled - COH additional detail</td> <td style="text-align: center;">IF6.7</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,8</td> <td style="text-align: center;">IF 06.08</td> <td>Average value of total daily COH</td> <td style="text-align: center;">IF6.8</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,9</td> <td style="text-align: center;">IF 06.09</td> <td>K-Net position risk - K-NPR additional detail</td> <td style="text-align: center;">IF6.9</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,1</td> <td style="text-align: center;">IF 06.10</td> <td>Clearing Margin given - CMG additional detail</td> <td style="text-align: center;">IF6.10</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,11</td> <td style="text-align: center;">IF 06.11</td> <td>Trading counterparty default - TCD additional detail</td> <td style="text-align: center;">IF6.11</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,12</td> <td style="text-align: center;">IF 06.12</td> <td>Daily trading flow - DTF additional detail</td> <td style="text-align: center;">IF6.12</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,13</td> <td style="text-align: center;">IF 06.13</td> <td>Average value of total daily DTF</td> <td style="text-align: center;">IF6.13</td> </tr> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <td colspan="4" style="text-align: center;">CONCENTRATION RISK</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">IF 07.00</td> <td>K-CON - additional detail</td> <td style="text-align: center;">IF7</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8,1</td> <td style="text-align: center;">IF 08.01</td> <td>Level of concentration risk - Client money held</td> <td style="text-align: center;">IF8.1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8,2</td> <td style="text-align: center;">IF 08.02</td> <td>Level of concentration risk - Assets safeguarded and administered</td> <td style="text-align: center;">IF8.2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8,3</td> <td style="text-align: center;">IF 08.03</td> <td>Level of concentration risk -Total own cash deposited</td> <td style="text-align: center;">IF8.3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8,4</td> <td style="text-align: center;">IF 08.04</td> <td>Level of concentration risk - Total earnings</td> <td style="text-align: center;">IF8.4</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8,5</td> <td style="text-align: center;">IF 08.05</td> <td>Trading book exposures</td> <td style="text-align: center;">IF8.5</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8,6</td> <td style="text-align: center;">IF 08.06</td> <td>Non-trading book and off-balance sheet items</td> <td style="text-align: center;">IF8.6</td> </tr> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <td colspan="4" style="text-align: center;">LIQUIDITY REQUIREMENTS</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">IF 09.00</td> <td>Liquidity requirements</td> <td style="text-align: center;">IF9</td> </tr> </tbody> </table> <p>En complément, des états COREP facultatifs sont à remettre par l'établissement en fonction des K-factors renseignés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Celles qui calculent le K-NPR selon l'article 21(1) d'IFR remplissent aussi le Corep C 18.00 à C 24.00. - Celles qui calculent le K-TCD selon une méthode de CRR conformément à l'article 25(4) d'IFR remplissent aussi le Corep C 34.02. - Celles qui calculent le CVA du K-TCD selon la dérogation de l'article 25(5) d'IFR remplissent aussi le Corep C 25.00. 	INVESTMENT FIRMS TEMPLATES				Template number	Template code	Name of the template /group of templates	Short name	OWN FUNDS: level, composition, requirements and calculation				1	IF 01.00	Own funds	IF1	2,1	IF 02.01	Own funds requirements	IF2.1	2,2	IF 02.02	Capital ratios	IF2.2	3	IF 03.00	Fixed overheads requirements calculation	IF3	4	IF 04.00	Total K-Factor requirement calculations	IF4	SMALL AND NON-INTERCONNECTED INVESTMENT FIRMS				5	IF 05.00	Level of activity - Thresholds review	IF5	K-FACTOR REQUIREMENTS - ADDITIONAL DETAILS				6,1	IF 06.01	Assets under management - AUM additional detail	IF6.1	6,2	IF 06.02	Average value of total monthly AUM	IF6.2	6,3	IF 06.03	Client money held - CMH additional detail	IF6.3	6,4	IF 06.04	Average value of total daily CMH	IF6.4	6,5	IF 06.05	Assets safeguarded and administered - ASA additional detail	IF6.5	6,6	IF 06.06	Average value of total daily ASA	IF6.6	6,7	IF 06.07	Client orders handled - COH additional detail	IF6.7	6,8	IF 06.08	Average value of total daily COH	IF6.8	6,9	IF 06.09	K-Net position risk - K-NPR additional detail	IF6.9	6,1	IF 06.10	Clearing Margin given - CMG additional detail	IF6.10	6,11	IF 06.11	Trading counterparty default - TCD additional detail	IF6.11	6,12	IF 06.12	Daily trading flow - DTF additional detail	IF6.12	6,13	IF 06.13	Average value of total daily DTF	IF6.13	CONCENTRATION RISK				7	IF 07.00	K-CON - additional detail	IF7	8,1	IF 08.01	Level of concentration risk - Client money held	IF8.1	8,2	IF 08.02	Level of concentration risk - Assets safeguarded and administered	IF8.2	8,3	IF 08.03	Level of concentration risk -Total own cash deposited	IF8.3	8,4	IF 08.04	Level of concentration risk - Total earnings	IF8.4	8,5	IF 08.05	Trading book exposures	IF8.5	8,6	IF 08.06	Non-trading book and off-balance sheet items	IF8.6	LIQUIDITY REQUIREMENTS				9	IF 09.00	Liquidity requirements	IF9	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: 8px;"> <thead> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <th colspan="4" style="text-align: center;">INVESTMENT FIRMS TEMPLATES</th> </tr> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <th style="text-align: center;">Template number</th> <th style="text-align: center;">Template code</th> <th style="text-align: center;">Name of the template /group of templates</th> <th style="text-align: center;">Short name</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <td colspan="4" style="text-align: center;">OWN FUNDS: level, composition, requirements and calculation</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">IF 01.01</td> <td>Own funds</td> <td style="text-align: center;">IF1.1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,3</td> <td style="text-align: center;">IF 02.03</td> <td>Own funds requirements</td> <td style="text-align: center;">IF2.3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,4</td> <td style="text-align: center;">IF 02.04</td> <td>Capital ratios</td> <td style="text-align: center;">IF2.4</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3,1</td> <td style="text-align: center;">IF 03.01</td> <td>Fixed overheads requirements calculation</td> <td style="text-align: center;">IF3.1</td> </tr> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <td colspan="4" style="text-align: center;">SMALL AND NON-INTERCONNECTED INVESTMENT FIRMS</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">IF 05.00</td> <td>Level of activity - Thresholds review</td> <td style="text-align: center;">IF5.0</td> </tr> <tr style="background-color: #e1eef6;"> <td colspan="4" style="text-align: center;">LIQUIDITY REQUIREMENTS</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9,1</td> <td style="text-align: center;">IF 09.01</td> <td>Liquidity requirements</td> <td style="text-align: center;">IF9.1</td> </tr> </tbody> </table>	INVESTMENT FIRMS TEMPLATES				Template number	Template code	Name of the template /group of templates	Short name	OWN FUNDS: level, composition, requirements and calculation				1	IF 01.01	Own funds	IF1.1	2,3	IF 02.03	Own funds requirements	IF2.3	2,4	IF 02.04	Capital ratios	IF2.4	3,1	IF 03.01	Fixed overheads requirements calculation	IF3.1	SMALL AND NON-INTERCONNECTED INVESTMENT FIRMS				5	IF 05.00	Level of activity - Thresholds review	IF5.0	LIQUIDITY REQUIREMENTS				9,1	IF 09.01	Liquidity requirements	IF9.1
INVESTMENT FIRMS TEMPLATES																																																																																																																																																																																						
Template number	Template code	Name of the template /group of templates	Short name																																																																																																																																																																																			
OWN FUNDS: level, composition, requirements and calculation																																																																																																																																																																																						
1	IF 01.00	Own funds	IF1																																																																																																																																																																																			
2,1	IF 02.01	Own funds requirements	IF2.1																																																																																																																																																																																			
2,2	IF 02.02	Capital ratios	IF2.2																																																																																																																																																																																			
3	IF 03.00	Fixed overheads requirements calculation	IF3																																																																																																																																																																																			
4	IF 04.00	Total K-Factor requirement calculations	IF4																																																																																																																																																																																			
SMALL AND NON-INTERCONNECTED INVESTMENT FIRMS																																																																																																																																																																																						
5	IF 05.00	Level of activity - Thresholds review	IF5																																																																																																																																																																																			
K-FACTOR REQUIREMENTS - ADDITIONAL DETAILS																																																																																																																																																																																						
6,1	IF 06.01	Assets under management - AUM additional detail	IF6.1																																																																																																																																																																																			
6,2	IF 06.02	Average value of total monthly AUM	IF6.2																																																																																																																																																																																			
6,3	IF 06.03	Client money held - CMH additional detail	IF6.3																																																																																																																																																																																			
6,4	IF 06.04	Average value of total daily CMH	IF6.4																																																																																																																																																																																			
6,5	IF 06.05	Assets safeguarded and administered - ASA additional detail	IF6.5																																																																																																																																																																																			
6,6	IF 06.06	Average value of total daily ASA	IF6.6																																																																																																																																																																																			
6,7	IF 06.07	Client orders handled - COH additional detail	IF6.7																																																																																																																																																																																			
6,8	IF 06.08	Average value of total daily COH	IF6.8																																																																																																																																																																																			
6,9	IF 06.09	K-Net position risk - K-NPR additional detail	IF6.9																																																																																																																																																																																			
6,1	IF 06.10	Clearing Margin given - CMG additional detail	IF6.10																																																																																																																																																																																			
6,11	IF 06.11	Trading counterparty default - TCD additional detail	IF6.11																																																																																																																																																																																			
6,12	IF 06.12	Daily trading flow - DTF additional detail	IF6.12																																																																																																																																																																																			
6,13	IF 06.13	Average value of total daily DTF	IF6.13																																																																																																																																																																																			
CONCENTRATION RISK																																																																																																																																																																																						
7	IF 07.00	K-CON - additional detail	IF7																																																																																																																																																																																			
8,1	IF 08.01	Level of concentration risk - Client money held	IF8.1																																																																																																																																																																																			
8,2	IF 08.02	Level of concentration risk - Assets safeguarded and administered	IF8.2																																																																																																																																																																																			
8,3	IF 08.03	Level of concentration risk -Total own cash deposited	IF8.3																																																																																																																																																																																			
8,4	IF 08.04	Level of concentration risk - Total earnings	IF8.4																																																																																																																																																																																			
8,5	IF 08.05	Trading book exposures	IF8.5																																																																																																																																																																																			
8,6	IF 08.06	Non-trading book and off-balance sheet items	IF8.6																																																																																																																																																																																			
LIQUIDITY REQUIREMENTS																																																																																																																																																																																						
9	IF 09.00	Liquidity requirements	IF9																																																																																																																																																																																			
INVESTMENT FIRMS TEMPLATES																																																																																																																																																																																						
Template number	Template code	Name of the template /group of templates	Short name																																																																																																																																																																																			
OWN FUNDS: level, composition, requirements and calculation																																																																																																																																																																																						
1	IF 01.01	Own funds	IF1.1																																																																																																																																																																																			
2,3	IF 02.03	Own funds requirements	IF2.3																																																																																																																																																																																			
2,4	IF 02.04	Capital ratios	IF2.4																																																																																																																																																																																			
3,1	IF 03.01	Fixed overheads requirements calculation	IF3.1																																																																																																																																																																																			
SMALL AND NON-INTERCONNECTED INVESTMENT FIRMS																																																																																																																																																																																						
5	IF 05.00	Level of activity - Thresholds review	IF5.0																																																																																																																																																																																			
LIQUIDITY REQUIREMENTS																																																																																																																																																																																						
9,1	IF 09.01	Liquidity requirements	IF9.1																																																																																																																																																																																			

